

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
0041 79 688 34 30  
denis.erni@a3.epfl.ch

Monsieur le Conseiller d'Etat  
Erwin Jutzet  
Conseil d'Etat de Fribourg  
Rue des Chanoines 17  
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 16 septembre 2014

### **Votre réponse du 11 septembre 2014 / Violation article 30 cste**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'accuse réception de votre courrier<sup>1</sup> du 11 septembre 2014 en réponse à mon courrier<sup>2</sup> du 28 août 2014.

Je vous remercie pour ces premiers éléments de réponse et pour la rapidité de votre réponse. Je l'apprécie particulièrement dans ce contexte où il s'agit de faire respecter les droits fondamentaux constitutionnels de victimes de crimes commis par des professionnels de la loi.

J'ai pris note que la violation de l'article 30 de la Constitution fédérale, dans le cadre d'une procédure pénale introduite dans le Canton de Vaud, concernerait les Autorités vaudoises. Cela paraît logique et je regrette de ne l'avoir pas entendu de vive voix de la part des hommes de lois que j'ai consulté pour défendre le respect de mes droits fondamentaux constitutionnels.

Je vais donc m'adresser directement aux Autorités vaudoises pour qu'elles honorent leur Serment et devoir de fonction de respecter la Constitution fédérale. Je vais également informer la FSA qui est directement concernée par les crimes commis avec les relations qui lient les confréries d'avocats aux Tribunaux.

Suite aux actes de contrainte de l'office des poursuites de la Broye, directement liés à cette affaire de criminalité commise avec la violation de l'article 30 cste et l'utilisation d'avocats écrans, je vais aussi communiquer mes doléances à la chambre des poursuites et faillites du Tribunal Cantonal de Fribourg.

Ces trois mesures devraient permettre à ces trois parties, impliquées dans cette violation des droits fondamentaux constitutionnels, d'apporter des éléments d'éclaircissements sur cette affaire de criminalité économique commise avec la violation de l'article 30 cste.

En vous remerciant encore pour ces premiers éléments de réponse pour mettre fin à la violation des droits fondamentaux constitutionnels des victimes de crimes commis avec des avocats écrans, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes salutations les meilleures.

Dr Denis ERNI

Copies à : Conseil d'Etat vaudois, Président FSA,  
chambre des poursuites et faillite du Tribunal Cantonal de Fribourg

<sup>1</sup> Pièce d2402 : [http://www.swisstribune.org/doc/d2402\\_140911EJ\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/d2402_140911EJ_DE.pdf)

<sup>2</sup> Pièce d2385 : [http://www.swisstribune.org/doc/d2385\\_140828DE\\_CE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/d2385_140828DE_CE.pdf)